

FICHE TECHNIQUE
Fiche n° 1.7
LAMPES TUNGSTÈNE-HALOGÈNE



Les lampes tungstène-halogène de marque Sylvania, fabriquées par OSRAM/OSRAM SYLVANIA, sont exemptes des exigences de la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200), parce qu'elles sont considérées comme des « articles ». OSRAM SYLVANIA offre à ses clients les renseignements qui suivent à titre informatif.

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom commercial (sur l'emballage) : **Lampes tungstène-halogène Sylvania, Lampes halogène Capsylite®**

Sylvania

Cette fiche technique s'applique aux lampes à halogène d'éclairage général des modèles suivants : MB, MC, MR, PAR14, PAR16, PAR20, PAR30 et PAR38.

Fabricant :

OSRAM SYLVANIA
435 East Washington Street Winchester, KY 40391
(606) 745-3257

II. INGRÉDIENTS DANGEREUX

L'EXPOSITION AUX LAMPES INTACTES NE COMPORTE AUCUN RISQUE CONNU POUR LA SANTÉ. Si la lampe se brise, certaines des substances suivantes peuvent se libérer :

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids	Limites d'exposition dans l'air (mg/m ³)	
			ACGIH (TLV)	OSHA (PEL)
Bromure d'hydrogène	10035-10-6	0-<1,0	10,0 maximum	10,0
Tungstène	7440-33-7	0,05-1,0	---	---
(composés insolubles)	---	---	5,0	---
Molybdène	7439-98-7	0,02-1,0	---	---
(composés insolubles)	---	---	10	15
Verre (aluminosilicate alcalinoterreux alcalin)		0-95	10 (1)	15 (1)
Silice fondue	60676-86-0	0-95	0,1 poussière inhalable	0,1
Aluminium	7429-90-5	0-70	10,0	10,0
Cuivre (poussière)	7440-50-8	0-<3,0	1,0	1,0
Verre (borosilicate alcalinoterreux alcalin)	---	0-95	10,0 (1)	
Céramique (stéatite ou porcelaine)	---	0-95	10,0 (1)	15,0 (1)

(1) Seuils des particules nuisibles.

III. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Ne s'applique pas à la lampe intacte.

IV. DANGERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Inflammabilité : Incombustible.

Substances extinctrices : Utilisez les agents extincteurs qui conviennent à l'incendie environnant.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Utilisez un appareil respiratoire autonome pour prévenir l'inhalation de particules et/ou de vapeurs pouvant émaner des lampes brisées au cours de la lutte contre l'incendie.

Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels : Les lampes brisées exposées à une haute température peuvent dégager des vapeurs toxiques.

V. DANGERS POUR LA SANTÉ

A. FONCTIONNEMENT DES LAMPES

Consultez le catalogue des produits OSRAM SYLVANIA ou les fiches techniques pour prendre connaissance de tous les avertissements et des directives complètes d'utilisation et d'installation pour chaque type de lampe.

AVERTISSEMENT :

- **Brûlures** : Toutes les lampes au tungstène fonctionnent à une température plus élevée que les lampes à incandescence standard; certaines atteignent une température de 1 000 °C (1 832 °F). Prenez les précautions qui s'imposent lorsque vous remplacez une lampe. Laissez la lampe refroidir assez longtemps avant de la remplacer.
- **Éclatement** : Certaines lampes au tungstène sont à haute pression en permanence et peuvent éclater inopinément. Prenez le soin de lire et de suivre les instructions et les mises en garde qui accompagnent le produit afin d'éviter les blessures et/ou les dommages matériels.
- **Radiation UV** : Certaines lampes tungstène-halogène émettent des rayons UV (ultraviolets) qui peuvent provoquer des brûlures de la peau et/ou des lésions aux yeux si la peau et/ou les yeux ne sont pas adéquatement protégés. Prenez le soin de lire et de suivre les instructions et les mises en garde qui accompagnent le produit afin d'éviter les blessures.

B. MATÉRIAUX DE LA LAMPE

L'EXPOSITION AUX LAMPES INTACTES NE COMPORTE AUCUN RISQUE CONNU POUR LA SANTÉ. L'exposition occasionnelle à des lampes brisées ne présente aucun effet néfaste. Par mesure de précaution, l'exposition prolongée ou fréquente à des lampes brisées doit être évitée en l'absence d'une ventilation adéquate. Le principal danger associé aux lampes brisées est le risque de coupure par le verre.

Les documents NIOSH/OSHA Occupational Health Guidelines for Chemical Hazards et/ou NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards dressent la liste des effets d'une surexposition aux substances chimiques/matériaux indiqués ci-dessous lorsque inhalés, ingérés ou en contact avec la peau ou les yeux :

Bromure d'hydrogène - L'exposition de courte durée au bromure d'hydrogène peut causer une irritation des yeux, du nez et de la gorge. Une élaboussure d'une solution qui atteint la peau ou les yeux provoque une brûlure. Une exposition répétée ou prolongée au bromure d'hydrogène peut causer une irritation du nez et de la gorge accompagnée d'une production de mucus et d'une indigestion.

Cuivre - L'inhalation des vapeurs peut provoquer la fièvre des fondeurs, dont les symptômes sont : frissons, fièvre, nausée, toux, gorge sèche, faiblesse, douleurs musculaires et goût métallique dans la bouche. Le contact peut provoquer une irritation mécanique de la peau et des yeux. L'ingestion peut irriter la paroi de l'estomac ou des intestins.

Aluminium - L'aluminium est un matériau non toxique qui peut causer une irritation des yeux et des voies respiratoires.

Silice fondue - L'exposition à la silice a été associée à une fibrose pulmonaire causant un essoufflement et de la toux.

Verre - La poussière de verre est considérée comme physiologiquement inerte. Sa limite d'exposition de l'OSHA est donc de 15 mg/m³ pour la poussière totale et de 5 mg/m³ pour la poussière inhalable. Les valeurs seuils (TLV) de l'ACGIH pour les particules non classifiées sont de 10 mg/m³ pour la poussière totale et de 3 mg/m³ pour la poussière inhalable.

Tungstène - L'inhalation de la poussière peut provoquer une légère irritation du nez et de la gorge. Le contact peut provoquer une irritation mécanique de la peau et des yeux.

Molybdène - Les oxydes ont causé des irritations des yeux, du nez et de la gorge; une perte de poids et des troubles digestifs ont été observés sur des animaux en laboratoire.

PROCÉDURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS

Coupures de verre : Employez les procédures normales de premiers soins. Demandez une assistance médicale au besoin.

Inhalation : En cas d'inconfort ou d'irritation du nez ou de la gorge, éloignez la personne de la source d'exposition et demandez une assistance médicale si nécessaire. Si la respiration a cessé, pratiquez la respiration artificielle; gardez la victime au chaud et au repos; demandez une assistance médicale le plus rapidement possible.

Ingestion : Dans le cas improbable d'ingestion d'une grande quantité de matériau, demandez immédiatement une assistance médicale.

Contact avec la peau : Lavez abondamment la zone touchée avec un savon doux ou un détergent et rincez à l'eau. Évitez tout nouveau contact. Demandez une assistance médicale au besoin.

Contact avec les yeux : Rincez immédiatement les yeux à grande eau, y compris sous les paupières, pendant 15 minutes. Demandez une assistance médicale.

ÉVALUATION DE LA CANCÉROGÉNÉCITÉ (NTP ANNUAL REPORT, MONOGRAPHIES DE L'IARC, AUTRES) : Aucune

VI. RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Aucune pour les lampes intactes.

Incompatibilité (matériaux à éviter) : Aucune pour les lampes intactes.

Produits de décomposition dangereux (y compris les produits de combustion) : Aucun pour les lampes intactes.

Produits de polymérisation dangereux : Aucune polymérisation.

VII. PROCÉDURES DE MISE AU REBUT DES LAMPES

Si une lampe se brise, ventilez la pièce où l'incident a eu lieu. Enlevez les débris avec un aspirateur ou par toute autre méthode qui évite la dispersion de poussière. Prenez les précautions d'usage pour le ramassage du verre brisé. Déposez les débris dans un contenant fermé pour éviter la dispersion de poussière.

La classification exacte et la mise au rebut adéquate des déchets sont la responsabilité de celui qui produit les déchets. Pour ce faire, des tests de lixiviation pour l'analyse d'éléments toxiques dans le lixiviat doivent être menés pour tous les déchets, y compris celui-ci, afin de déterminer sa méthode de mise au rebut conforme à la réglementation fédérale, provinciale et municipale.

Les lampes qui passent le test de lixiviation pour l'analyse d'éléments toxiques dans le lixiviat de l'EPA sont considérées comme un déchet non dangereux dans la plupart des États américains. Consultez toujours la réglementation de votre ville et de votre province, car celle-ci peut varier d'un endroit à l'autre. Après application du protocole d'essai de la norme NEMA* LL 4 (*Procedures for Incandescent Lamp Sample Preparation and the TCLP*), il a été déterminé que ces lampes passent le test de lixiviation pour l'analyse d'éléments toxiques dans le lixiviat.

*Pour obtenir la norme NEMA (National Electrical Manufacturers Association), écrivez à : NEMA, 1300 North 17th Street, Suite 1847, Rosslyn, VA 22209.

VIII. INFORMATION POUR LES MANIPULATIONS SPÉCIALES - LAMPES BRISÉES

Ventilation : Utilisez une ventilation d'évacuation générale et locale adéquate pour garder les niveaux d'exposition sous les seuils PEL ou TLV. Si une telle ventilation n'est pas en place, utilisez un respirateur selon les instructions ci-dessous.

Protection respiratoire : Utilisez un respirateur homologué par le NIOSH si la concentration de poussière dans l'air dépasse le seuil PEL ou TLV applicable. Toutes les exigences de la norme 29 CFR 1910.134 doivent être respectées.

Protection oculaire : Le port de lunettes de sécurité ou d'un masque homologué par l'OSHA est recommandé en présence d'une lampe brisée.

Vêtements de protection : Le port de gants résistants aux coupures et à la perforation homologués par l'OSHA est recommandé pour la manipulation d'une lampe brisée.

Hygiène : Après la manipulation d'une lampe brisée, lavez-vous bien les mains avant de manger, de fumer ou de manipuler des produits du tabac, de mettre du maquillage ou d'aller aux toilettes.

Bien qu'OSRAM SYLVANIA se soit efforcée de fournir des renseignements à jour et exacts dans le présent document, elle ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude ni à l'exhaustivité de ces renseignements et n'assume aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de blessure de quelque nature que ce soit pouvant découler, directement ou indirectement, de l'usage de ces renseignements par quiconque.

Date de publication : 18 mai 2011
communiqués avec :
Révision D

Remplace : 24 mai 2010

Si vous avez des questions,

OSRAM SYLVANIA Inc.
Directeur, sécurité et conformité des produits
(978) 750-2581